

Sous embargo

# **BANQUES FRANÇAISES ET CHARBON**

**L'art de noyer le poisson**



**BANQUES FRANÇAISES ET CHARBON : L'ART DE NOYER LE POISSON**

**Octobre 2024**

**Sommaire**

Octobre 2024	1
Sommaire	1
Résumé	2
Introduction	3
I/ Des financements problématiques qui persistent	5
Un soutien continu à l'expansion	5
Une sortie du secteur loin d'être acquise	6
II/ Des failles dans les politiques des banques françaises	7
Exclusion au niveau de la filiale dédiée au charbon mais pas au niveau du groupe	8
Absence d'exclusion si le projet charbon n'est pas détenu à plus de 50% par l'entreprise	9
Confusion concernant les projets charbon liés à un site industriel	10
Recours supposé à des documents internes confidentiels concernant les dates de sortie du secteur	11
III/ Des pratiques trompeuses et risquées	12
IV/ Demandes aux régulateurs, au gouvernement et aux banques françaises	15
ANNEXE 1	17
ANNEXE 2	18
ANNEXE 3	22
ANNEXE 4	22
Contact	23

Disclaimer : Reclaim Finance estime que les informations communiquées proviennent de sources fiables et a fait tous les efforts nécessaires pour garantir que les informations soient correctes et que l'analyse des données soit solide. Cependant, Reclaim Finance ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité de ces informations ou analyses, et, en tout état de cause, décline toute responsabilité quant à l'utilisation de telles informations ou analyses par des tiers.

Vous pouvez nous contacter à [research@reclaimfinance.org](mailto:research@reclaimfinance.org) si vous pensez que nos données contiennent des inexactitudes. Nous ferons tous les efforts nécessaires pour les corriger.

Les informations contenues ici ne sont pas destinées à fournir, et ne constituent pas, des conseils financiers ou d’investissement, et nous déclinons toute responsabilité découlant de l’utilisation de nos communications et de leur contenu à cet égard.

### Résumé

Suite à la pression des ONG et du gouvernement, les acteurs financiers français ont progressivement adopté des politiques sectorielles sur le charbon dans le cadre de leurs engagements climatiques. Les quatre grandes banques françaises – BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE/ Natixis – ont toutes mis à jour leurs politiques sur le charbon thermique en 2020, avec une ultime mise à jour en 2023 pour le Crédit Agricole et en 2024 pour la Société Générale.

Quatre ans après, Reclaim Finance a analysé si ces politiques répondent aux objectifs affichés : mettre fin au soutien financier au développement des mines et centrales à charbon, et accélérer la sortie des entreprises du secteur d’ici 2030 dans l’Union Européenne (UE) et les membres de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et 2040 dans le reste du monde.

Malgré une baisse des financements au secteur du charbon depuis 2019, notre analyse montre que de nombreuses transactions problématiques persistent entre 2021 et 2023. **Les quatre grandes banques françaises ont soutenu 9 groupes développeurs de charbon, 11 groupes sans date de sortie du secteur, et 12 groupes avec des dates de sortie non alignées avec la science climatique.**

Ces transactions problématiques s’expliquent notamment par **quatre principales failles que l’on retrouve dans les politiques d’une ou plusieurs banques :**

- **La politique ne s’applique qu’au niveau de la filiale qui développe de nouveaux projets de mines et centrales à charbon, et non au niveau du groupe.**
- **La politique ne s’applique pas si l’entreprise qui développe le projet charbon le détient à moins de 50%.**
- **La politique ne couvre pas les projets industriels incluant des centrales à charbon captives, ou les entreprises industrielles qui développent de telles centrales captives.**
- **Les banques indiquent se fonder sur des documents confidentiels pour justifier leurs soutiens à des entreprises sans date publique de sortie du secteur du charbon, ou avec une date publique non alignée avec leurs engagements.**

Si ces transactions problématiques ne constituent pas des infractions aux politiques en tant que telles, ces failles vont à l’encontre de l’esprit de ces politiques et de la communication des banques. Elles donnent une image trompeuse des financements accordés au charbon par des banques affichant une « sortie du charbon ». Elles **peuvent ainsi être qualifiées de greenwashing - au sens des régulateurs financiers européens - mais aussi être**

### **sanctionnées en tant qu’informations trompeuses au marché et/ou comme mauvaise gestion des risques financiers climatiques.**

En conséquence, Reclaim Finance appelle les régulateurs français à exiger des banques de se mettre immédiatement en conformité avec l’esprit de leurs politiques et à utiliser tous les outils à leur disposition pour sanctionner les manquements.

### Introduction

La problématique des financements à l’industrie du charbon émerge en France lors de la COP 21 et de l’Accord de Paris, en 2015. Après de premières politiques sectorielles sur le charbon en 2011-2012, les banques françaises adoptent alors pour la première fois des mesures couvrant l’ensemble du secteur, notamment en réaction à la pression des campagnes menées par des ONG comme les Amis de la Terre France<sup>1</sup>.

Fin 2018, c’est Bruno Le Maire, ministre de l’Economie et des Finances, qui lance un appel aux banques, assureurs et investisseurs français réunis lors du Climate Finance Day, leur demandant « qu’ils arrêtent définitivement de financer les activités les plus nocives pour le dérèglement climatique, en particulier le charbon, que ce soit les centrales ou les mines. »<sup>2</sup>

Les principaux acteurs de la place financière de Paris, incluant la Fédération bancaire française (FBF), s’engagent alors solennellement le 2 juillet 2019 à inciter leurs membres à se doter d’une stratégie charbon et d’un calendrier global de désengagement du secteur d’ici mi-2020<sup>3</sup>. En réponse, les quatre plus grandes banques françaises – BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE/Natixis – adoptent toutes des politiques charbon incluant ces éléments dans le courant de l’année 2020.

Ces politiques jouent un rôle essentiel dans la réduction des financements au charbon et des émissions afférentes. Les financements (prêts et émissions d’actions et d’obligations) des quatre banques françaises aux entreprises du secteur listées dans la Global Coal Exit List<sup>4</sup> (GCEL) ont ainsi baissé de 59% entre 2019 et 2023<sup>5</sup>. Une étude de l’université d’Harvard publiée début 2024 estime que les politiques charbon des banques internationales ont

---

<sup>1</sup> Novethic, [Les Amis de la Terre appellent les banques à ne plus soutenir le charbon](#), 13 mai 2015

<sup>2</sup> Bruno Le Maire, [Déclaration de M. Bruno Le Maire, ministre de l’économie et des finances, sur les aspects économiques de la lutte contre le réchauffement climatique](#), 26 novembre 2018

<sup>3</sup> AFG, ASF, FBF, FFA, France Invest, Finance for Tomorrow, Paris Europlace, [Déclaration de Place : une nouvelle étape pour une finance verte et durable](#), 2 juillet 2019

<sup>4</sup> Urgewald et al, [Global Coal Exit List 2023](#), 19 octobre 2023. La GCEL couvre plus de 1400 entreprises sur toute la chaîne de valeur du secteur du charbon thermique, couvrant à la fois les groupes et leurs filiales ayant un lien avec le charbon.

<sup>5</sup> Urgewald et al, [Still Banking on Coal](#), 2 mai 2024. Voir tableau en annexe 1.

## Sous embargo

Reclaim Finance – Note – Banques françaises et charbon : l'art de noyer le poisson – 15.10.2024

permis une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e issues du charbon d'une gigatonne<sup>6</sup>, soit presque l'équivalent des émissions de la France et de l'Allemagne en 2022<sup>7</sup>.

Dans ce contexte, Reclaim Finance a analysé les transactions des quatre banques françaises aux entreprises de la GCEL entre 2021 et 2023 pour répondre aux questions suivantes :

- Y-a-t-il des transactions problématiques contraires aux objectifs des politiques qui visent à stopper le financement de l'expansion des mines et centrales à charbon, et à accélérer la sortie des entreprises du secteur d'ici 2030 dans l'UE/OCDE et 2040 dans le monde ?
- Si c'est le cas, ces financements problématiques sont-ils conformes à la lettre des politiques des banques ?
- S'ils sont bien conformes, sont-ils pour autant en adéquation avec l'esprit de ces politiques et les messages d'arrêt de l'expansion et de sortie du charbon liés ?
- S'ils ne le sont pas, et que les politiques sont donc trompeuses, les banques devraient-elles être sanctionnées et par qui ?

Notre analyse se focalise sur les services financiers associés aux mines de charbon thermique et les centrales à charbon, un périmètre réduit de la chaîne de valeur. Ne sont pas couverts les services associés aux infrastructures, fournisseurs d'équipement, ou encore tout le secteur du charbon métallurgique<sup>8</sup>, utilisé dans la production d'acier.

Tout au long de cette note, les notions de « groupes problématiques » et « transactions/financements/soutiens problématiques » font référence aux entreprises qui développent ou développaient à la date des transactions de nouvelles mines ou centrales à charbon, ou aux entreprises qui n'ont pas de date de sortie publique du secteur du charbon, ou une date publique non alignée avec la science climatique (2030 dans l'UE/OCDE et 2040 dans le reste du monde), selon les données de la GCEL et des recherches complémentaires.

---

<sup>6</sup> Harvard Business School, [Measurement and Effects of Bank Exit Policies](#), 13 janvier 2024

<sup>7</sup> CITEPA, [Émissions de gaz à effet de serre en France: nouvelle estimation l'année 2023 avec les données Secten du Citepa](#), 23 mai 2024 ; Les Echos, [Chute record des émissions de CO<sub>2</sub> en Allemagne](#), 15 mars 2024

<sup>8</sup> Pour plus d'informations sur le charbon métallurgique, voir Reclaim Finance, [Metallurgical coal financing: time to call it off](#), Novembre 2023

### I/ Des financements problématiques qui persistent

Malgré la baisse des flux financiers des banques françaises aux entreprises du secteur du charbon ces dernières années, notre analyse révèle que de nombreuses transactions problématiques demeurent.

En effet, les quatre grandes banques françaises ont soutenu 26 groupes problématiques du secteur du charbon entre 2021 et 2023 dont :

- 9 groupes développeurs de mines/centrales à charbon ;
- 11 groupes sans date de sortie publique du secteur ;
- 12 groupes avec des dates de sortie publiques du secteur non alignées avec la science climatique.

Certains groupes sont doublement problématiques puisqu'ils cumulent le fait d'être développeur et de ne pas avoir de date de sortie publique du secteur ou que celle-ci soit non alignée avec la science climatique.

Les soutiens à ces 26 groupes problématiques se sont répartis comme suit :

- 20 groupes soutenus par BNP Paribas ;
- 11 groupes soutenus par Crédit Agricole ;
- 9 groupes soutenus par Société Générale ;
- 3 groupes soutenus par BPCE/Natixis.

### Un soutien continu à l’expansion

Comme le rappelait le Secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres dès 2020<sup>9</sup>, la priorité de la lutte contre le changement climatique concernant le secteur du charbon réside dans l’arrêt de l’expansion du secteur. La GCEL publiée en octobre 2023 indique que 577 entreprises prévoient toujours le développement de nouveaux actifs charbon. Ces actifs représentent 516 GW de capacité électrique à base de charbon, soit l’équivalent des flottes actuelles des centrales à charbon des Etats-Unis, de l’Inde, de la Russie et du Japon réunies<sup>10</sup>. Ils représentent également 2 500 millions de tonnes de capacité de production annuelle de charbon additionnelle à travers le monde, soit 35% de la production mondiale actuelle<sup>11</sup>.

Les grandes banques françaises, malgré leurs engagements, ont continué à financer ces dernières années des entreprises comme Mitsubishi, qui prévoit 1 200 GW de développement de capacité électrique au charbon ; Posco, qui en prévoit 2 100 GW ; ou

<sup>9</sup> Antonio Guterres, [Secretary-General's address at Columbia University: The State of the Planet](#), 2 décembre 2020

<sup>10</sup> Global Energy Monitor, [Coal-fired Capacity by Country \(MW\)](#), Juillet 2024

<sup>11</sup> Urgewald et al, [Global Coal Exit List 2023](#), 19 octobre 2023

encore Glencore, qui prévoit l'expansion et le développement de nouvelles mines d'une capacité de production annuelle de plus de 42 millions de tonnes<sup>1213</sup>.

Certains groupes retenus dans notre analyse étaient développeurs de charbon au moment où les transactions ont eu lieu, mais ne le sont plus aujourd'hui car ils ont annulé leurs projets d'expansion, ou ceux-ci sont désormais entrés en phase de production. C'est le cas par exemple des groupes japonais de Marubeni ou Sumitomo, détaillés en pages 9-10. Ces évolutions soulignent l'importance du rôle des régulateurs et superviseurs pour contrôler l'application des engagements des acteurs financiers, au moment où les transactions ont lieu.

### Une sortie du secteur loin d'être acquise

Au-delà de l'arrêt du développement du secteur, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) indique également dans son scénario Net Zero que les pays les plus riches devront sortir du charbon d'ici 2030 et le reste du monde d'ici 2040 afin de respecter le budget carbone disponible pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C<sup>14</sup>. L'enjeu est de taille puisque ce sont plus de 2400 centrales à charbon qui vont devoir fermer dans cette période<sup>15</sup>. C'est la raison pour laquelle les quatre grandes banques françaises exigent depuis janvier 2022<sup>16</sup> des entreprises du secteur du charbon l'adoption d'un plan de sortie compatible avec ces dates limites.

Notre analyse démontre pourtant que celles-ci ont continué à financer, en 2022 et 2023, 11 entreprises pour lesquelles aucune date de sortie du secteur n'est connue<sup>17</sup>. C'est par exemple le cas de American Electric Power, Dominion Energy ou NRG Energy, des producteurs d'électricité aux Etats-Unis. De plus, 12 autres groupes soutenus ont bien indiqué une date de sortie publique du secteur, mais celle-ci n'est pas alignée avec les dates requises par la science climatique indiquées ci-dessus. C'est le cas par exemple de Duke Energy, First Energy ou encore Marubeni ou Sumitomo, dont les dates de sortie du charbon publiques sont bien ultérieures à 2030 dans l'UE/OCDE et 2040 dans le monde, et vont jusqu'à 2050.

---

<sup>12</sup> Information de urgewald

<sup>13</sup> Cette dernière donnée ne prend pas en compte l'acquisition récente des mines de charbon métallurgique d'Elk Valley, au Canada, qui appartenait à Teck Resources. Glencore, [Glencore receives final regulatory approval for the acquisition of Elk Valley Resources \(EVR\)](#), 5 juillet 2024

<sup>14</sup> International Energy Agency, [Net Zero Emissions by 2050 Scenario \(NZE\)](#), Septembre 2023

<sup>15</sup> Global Energy Monitor, [Coal-fired Power Stations by Country \(MW\)](#), Juillet 2024

<sup>16</sup> Certaines politiques le demandaient avant, mais avec un périmètre plus restreint, par exemple uniquement pour les entreprises minières et/ou au-dessus d'un certain seuil de revenus.

<sup>17</sup> Voir tableaux en annexe 2

**Tableau 1 - Nombre de groupes problématiques financés par les quatre grandes banques françaises de 2021 à 2023 après application de leurs politiques charbon**

	2021	2022	2023	TOTAL
Développeurs de mines/centrales charbon	5	3	4	9
Groupes sans date de sortie publique	-*	6	7	11
Groupes avec une date de sortie publique non alignée sur 2030/2040	-*	6	9	12
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>26</b>

\*La date commune de janvier 2022 a été retenue pour la demande de plans de sortie aux entreprises, ce qui explique l’absence de données pour l’année 2021.

Certains groupes ont été financés à plusieurs reprises différentes années, ou sont doublement problématiques puisqu’ils cumulent le fait d’être développeur et de ne pas avoir de date de sortie publique du secteur ou que celle-ci soit non alignée avec la science climatique.

### III/ Des failles dans les politiques des banques françaises

Ces transactions apparaissent très clairement contraires aux objectifs affichés par les banques, que ce soit dans leur politique ou à travers leurs communications.

Or une première lecture de leurs politiques ne permet pas de les expliquer. Il est en effet bien souvent nécessaire de décrypter les politiques dans les moindres détails pour mieux comprendre, en analysant par exemple les notes de bas de page, ou encore le glossaire. Ce qui peut malgré tout s’avérer insuffisant.

A plusieurs reprises, notamment dans le cadre de cette analyse, Reclaim Finance a interrogé les banques pour clarifier les modalités d’applications de leurs politiques et tenter d’expliquer l’existence de ces transactions. Certaines questions sont restées sans réponse, notamment de la part de BPCE/Natixis qui n’a pas répondu à plusieurs de nos questions récentes.

Cela fait apparaître un premier problème majeur, à savoir le caractère inaccessible des politiques, soit par la complexité de leur construction, soit par l’absence de précisions et de transparence sur les paramètres de décisions et modalités d’application.

Ce manque de transparence et de lisibilité est donc un enjeu sur lequel les banques et les régulateurs doivent agir, car il rend difficile la compréhension des raisons qui expliquent pourquoi certaines transactions ont été rendues possibles. Les régulateurs n’ont en effet eu de cesse depuis 2020 de demander un renforcement de la transparence et de la comparabilité des politiques dans leurs rapports annuels<sup>18</sup>.

Malgré ces obstacles, Reclaim Finance a identifié quatre failles majeures des politiques adoptées par une ou plusieurs banques françaises et qui pourraient expliquer les transactions problématiques identifiées.

Ces exemples, ci-dessous, sont loin d’être exhaustifs. Ils sont complétés par d’autres exemples en annexe 2<sup>19</sup>.

### **Exclusion au niveau de la filiale dédiée au charbon mais pas au niveau du groupe**

La première faille observée réside dans le niveau d’exclusion des entreprises qui prévoient de développer de nouveaux actifs charbon. Cette exclusion peut en effet s’appliquer uniquement au niveau des filiales qui opèrent ou détiennent directement les actifs charbon, et pas au reste du groupe auquel appartiennent ces filiales.

En suivant cette logique, les groupes qui détiennent ces filiales dédiées au charbon ne sont donc pas exclus, ni leurs potentielles filiales de financement. Ce sont pourtant souvent les groupes et/ou ces filiales de financement qui sont chargés de lever les fonds, puis de les transférer à l’intérieur du groupe selon les besoins. Un récent rapport du Tax Justice Network a décrypté ces « marchés de capitaux internes » en prenant notamment l’exemple de Glencore pour montrer comment la complexité et l’opacité des structures d’entreprise, combinées à l’insuffisance des règles de transparence, empêchent de retracer entièrement les activités de financement des énergies fossiles<sup>20</sup>. Il détaille ainsi comment de grandes banques continuent à financer des développeurs fossiles malgré leur politique d’exclusion, en mentionnant notamment cette faille.

De son côté, l’Autorité des Marchés Financiers (AMF), dans un rapport sur les fonds axés sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de 2023, indique qu’elle « considère que, si une société est impliquée dans le développement du charbon, alors le groupe auquel elle appartient (ainsi que toutes ses filiales) l’est aussi. En d’autres termes, on

---

<sup>18</sup> ACPR et AMF, [Quatrième rapport commun ACPR/AMF - Suivi et évaluation des engagements climatiques des acteurs de la Place](#), Juin 2024, et versions précédentes

<sup>19</sup> Le tableau complet des transactions problématiques identifiées est disponible à la demande auprès de Reclaim Finance.

<sup>20</sup> Tax Justice Network, [How “greenlaundering” conceals the full scale of fossil fuel financing](#), 11 septembre 2024

remonte ici la chaîne capitalistique car on considère que la décision stratégique d'accroître l'exploitation des ressources charbonnières revêt une importance particulière. »<sup>21</sup>

### Exemple :

BNP Paribas a participé à une facilité de crédit renouvelable au groupe japonais Sumitomo Corporation en mars 2023. Celui-ci détient pourtant à 100% Vn Phong Power Company Limited<sup>22</sup>, une filiale qui a construit une nouvelle centrale à charbon de 1 320 MW au Vietnam très controversée<sup>23</sup>. Cette centrale a été connectée au réseau en mars 2024. Mais la politique charbon de BNP Paribas n'exclut pour les développeurs charbon que « les entreprises impliquées dans le secteur de la production d'électricité et qui possèdent ou exploitent une ou plusieurs centrales électriques à base de charbon. »<sup>24</sup> Elle rend ainsi possible un soutien indirect au projet car l'exclusion ne s'applique qu'aux entités du groupe dédiées au charbon.

### Absence d'exclusion si le projet charbon n'est pas détenu à plus de 50% par l'entreprise

Une autre faille relevée dans les politiques concerne le degré de détention des projets charbon par les entreprises qui les développent. Une entreprise détenant en majorité, à plus de 50%, un projet de mine ou de centrale à charbon, sera ainsi exclue, mais ses partenaires dans ce même projet, actionnaires minoritaires, ne seront eux pas exclus. Si ces derniers ont moins d'influence et de pouvoir de décision sur l'avenir du projet que l'actionnaire majoritaire, ils n'en sont pas moins co-responsables de son développement.

### Exemple :

Société Générale a participé à une facilité de crédit renouvelable au groupe japonais Marubeni en février 2022. Celui-ci détient pourtant à 35% PT Cirebon Energi Prasarana<sup>25</sup>, une filiale qui construit la nouvelle centrale à charbon Cirebon 2 de 1000 MW en Indonésie<sup>26</sup>. Il détient également 40% de Nghi Son 2 Power LLC<sup>27</sup>, une nouvelle centrale à

<sup>21</sup> AMF, [Etat des lieux des classifications SFDR sur le marché des fonds français et exposition des portefeuilles aux secteurs fossiles à fin 2021](#), Mars 2023

<sup>22</sup> Global Energy Monitor, [Van Phong power station profile](#), mis à jour le 17 juillet 2024

<sup>23</sup> BankTrack, [Van Phong I dodgy deal profile](#), mis à jour le 25 juin 2020

<sup>24</sup> BNP Paribas, [Politique sectorielle – Production d'électricité à partir de charbon](#), Juillet 2020

<sup>25</sup> Cirebon Power, [Cirebon II Coal Fired Power Plant Has Entered Civil Construction](#), 8 juin 2017

<sup>26</sup> BankTrack, [Cirebon 2 dodgy deal profile](#), mis à jour le 13 mai 2024

<sup>27</sup> Nghi Son 2 Power, [Project information](#), accédée le 10 septembre 2024

charbon de 1320 MW au Vietnam. Depuis la transaction, ces centrales ont désormais été raccordées au réseau électrique<sup>2829</sup>. Mais la politique de la Société Générale indique que concernant le développement de nouvelles capacités de production d’électricité à partir de charbon, « seuls les propriétaires majoritaires des actifs seront considérés. »<sup>30</sup> En n’excluant pas les groupes qui détiennent une part minoritaire des projets, la politique rend ainsi possible un soutien indirect à ces projets.

### Confusion concernant les projets charbon liés à un site industriel

Une autre faille réside dans le traitement des projets charbon liés à un site industriel. Ces centrales à charbon dites « captives » alimentent des sites industriels souvent non reliés au réseau électrique. Fin 2023, 24% des projets en construction hors de Chine, d’après Global Energy Monitor, étaient des centrales captives<sup>31</sup>. Elles représentaient alors plus de la moitié des 21 GW de capacité électrique à base de charbon prévue et en construction en Indonésie, le troisième plus gros développeur mondial de centrales à charbon<sup>32</sup>. Le fait que certains de ces projets servent à la production et la transformation du nickel, minerai essentiel à la transition énergétique car utilisé dans la production de batteries pour véhicules électriques et de stockage d’énergie renouvelable, ne peut justifier en aucun cas la construction d’une nouvelle centrale à charbon aux impacts climatiques et sanitaires désastreux. Une récente étude des think-tanks CELIOS et CREA a estimé que l’industrie du nickel en Indonésie pourrait coûter la vie de 5 000 personnes en raison de la combustion du charbon. Des dommages économiques issus de la pollution de l’air d’ici 2030 seraient également à prévoir avec un coût de plus de 3 milliards de dollars par an<sup>33</sup>. L’étude mentionne les alternatives à mettre en place comme le recours aux énergies renouvelables.

Cette faille peut se matérialiser par des financements directs aux projets industriels comprenant des centrales à charbon, comme l’illustre l’exemple ci-dessous, ou bien par des financements généraux aux entreprises qui prévoient ces projets.

#### Exemple :

En 2021 et 2023, BNP Paribas a financé l’extension de la fonderie de nickel de Halmahera Persada Lygend en Indonésie, qui comprend une centrale à charbon captive pour alimenter

<sup>28</sup> Global Energy Monitor, [Cirebon power station profile](#), mis à jour le 2 septembre 2024

<sup>29</sup> Global Energy Monitor, [Nghi Son power station profile](#), mis à jour le 17 juillet 2024

<sup>30</sup> Société Générale, [Politique sectorielle Charbon thermique](#), Juillet 2020

<sup>31</sup> BankTrack, [Coal Havens – The policy loopholes keeping coal finance alive in Asia](#), Janvier 2024

<sup>32</sup> Urgewald et al, [Global Coal Exit List 2023](#), 19 octobre 2023

<sup>33</sup> CELIOS et CREA, [Debunking the value-added myth in nickel downstream industry](#), 20 février 2024

le projet en électricité<sup>34</sup>. Ce financement direct a été octroyé malgré la politique charbon de la banque française, qui restreint tout financement direct de projets d'expansion du secteur, y compris ceux impliquant des centrales captives. Dans une réponse par mail à Reclaim Finance en 2023, BNP Paribas a répondu s'assurer que sa contribution à tout projet industriel comprenant une centrale à charbon servirait exclusivement au financement des autres composantes du projet. L'argent étant fongible et la centrale à charbon faisant partie intégrante du projet industriel, la participation de BNP Paribas représente bien un soutien à son ensemble<sup>35</sup>.

### Recours supposé à des documents internes confidentiels concernant les dates de sortie du secteur

La dernière faille majeure identifiée dans notre analyse est l'utilisation supposée par les banques de documents confidentiels qui attesteraient de l'existence d'un plan de sortie aligné avec les dates butoirs de 2030 et 2040 pour justifier leur soutien à des entreprises qui n'ont pas publiquement communiqué dessus, ou ont communiqué une date de sortie non alignée sur les objectifs climatiques. Cette pratique pose un problème évident : il est impossible de vérifier que les banques reçoivent bien ces informations, et la pertinence de ces informations supposées ne peuvent être analysées par les autres parties prenantes.

De plus, en se basant sur des documents privés fournis par les entreprises, les banques ne démontrent pas de bonnes pratiques d'engagement envers leurs clients, qui devraient publier des plans de transition crédibles incluant une date de sortie du charbon<sup>36</sup>.

La multiplicité des cas observés, illustrée par l'exemple ci-dessous, révèle un problème majeur dans l'application des politiques charbon des banques françaises. Ceci est d'autant plus inquiétant que dans certains cas identifiés les informations publiques disponibles sur l'entreprise mettent en doute la volonté de transition.

#### Exemple :

Le cas du soutien du Crédit Agricole à FirstEnergy, un producteur d'électricité américain pour lequel il a participé à une émission d'obligations en mai 2023, et à une facilité de

<sup>34</sup> Global Energy Monitor, [PT Halmahera Persada Lygend Nickel Smelter power station profile](#), mis à jour le 6 septembre 2024

<sup>35</sup> Un autre exemple de la fongibilité de l'argent peut se trouver dans cet article : Reuters, [Polish coal-burning companies find ways to win big bank backing](#), 26 avril 2017

<sup>36</sup> Reclaim Finance et urgeward, [How to Exit Coal: 10 Criteria for Evaluating Corporate Coal Phase-Out Plans](#), Octobre 2021

crédit renouvelable en octobre 2023, est frappant. D'un côté, la banque française affirme à Reclaim Finance dans un échange par mail en mai 2024 qu'elle a reçu des informations confidentielles de FirstEnergy et que « malgré l'écart du calendrier de sortie du charbon de l'entreprise, les informations disponibles et le dialogue étroit avec le client permettent à CACIB (la branche de banque de financement et d'investissement du Crédit Agricole) d'être confiant dans la capacité de son client à accélérer son calendrier de sortie du charbon. » De l'autre le PDG de FirstEnergy annonce à ses actionnaires en février dernier l'annulation de sa cible de décarbonation d'ici 2030<sup>37</sup>. Il affirme ensuite en juillet dans la presse qu'il « ne voit pas de trajectoire pour sortir du charbon d'ici 2030 »<sup>38</sup>, évoquant le report de la fermeture de deux centrales à charbon à 2035 et 2040, soit 10 ans trop tard. Le site internet de l'entreprise indique même une date de sortie du secteur en 2050<sup>39</sup>.

### III/ Des pratiques trompeuses et risquées

Les banques françaises se glissent dans les failles de leurs politiques sectorielles pour continuer à accorder des financements au charbon. Du fait du caractère incomplet ou imprécis de ces politiques, ces soutiens problématiques peuvent difficilement être caractérisés comme étant en infraction de celles-ci. Cependant, absence d'infraction ne signifie pas absence de faute.

En effet, une banque peut être en conformité avec sa politique, tout en envoyant un signal trompeur aux parties prenantes. Les autorités de supervision européennes ont adopté une « approche commune » qui clarifie le fait que des déclarations trompeuses sur l'intégration de l'ESG dans la stratégie d'un acteur financier peuvent être qualifiées de greenwashing<sup>40</sup>. Or, les engagements de sortie du charbon adoptés par les banques françaises entrent parfaitement dans ce cadre. Ces engagements ont donné lieu à de nombreuses communications collectives - dont via la FBF - et individuelles des banques, qui ont régulièrement affiché leur « sortie du charbon » (voir encadré 1 pages 14-15).

Concrètement, l'écart entre les pratiques des banques, les objectifs affichés par leur politique, et les communications qui y sont liées peuvent tromper les investisseurs en donnant une perception plus « verte » des opérations et peuvent être sanctionnées. Ainsi, les politiques et annonces de sortie du charbon sont notamment susceptibles d'influencer le comportement des investisseurs et l'appréciation des titres des banques sur le marché

<sup>37</sup> Power Engineering, [FirstEnergy won't exit coal by 2030](#), 12 février 2024

<sup>38</sup> Financial Times, [We don't see a pathway' to coal phaseout by 2030, says US utility](#), 4 juillet 2024

<sup>39</sup> FirstEnergy, [Climate Story](#), 7 juin 2024

<sup>40</sup> EBA, [Greenwashing Monitoring and Supervision](#), Septembre 2024

financier<sup>41</sup>. Ici, les quatre banques dont les financements charbon problématiques sont mis en évidence dans cette note sont des entreprises cotées qui se doivent de communiquer des informations non trompeuses au marché, sous peine d’être sanctionnées par l’AMF.

L’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l’Autorité des marchés financiers (AMF) connaissent ce problème. Ils suivent depuis 2020 les engagements pris par la finance française sur les énergies fossiles et ont continuellement souligné le besoin de clarifier les politiques et leur périmètre d’application, une manière de demander aux banques de combler les failles identifiées dans cette recherche<sup>42</sup>. Après plusieurs années d’observation et d’avertissement, les superviseurs français doivent prendre acte des évolutions européennes et interpellier les banques pour qu’elles corrigent immédiatement leurs pratiques trompeuses sur le charbon, sous peine de sanctions. Les politiques et annonces de sortie du charbon feront d’ailleurs parties de celles communicables par les banques dans le cadre de la nouvelle réglementation de reporting européenne (Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD)<sup>43</sup> et dont l’Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a clarifié qu’elle devrait in fine être supervisées comme des informations financières<sup>44</sup>.

En parallèle, les annonces en question devraient aussi être étudiées comme des pratiques commerciales trompeuses ou de la publicité mensongère - selon les cas - et donner lieu à une intervention supplémentaire de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Au-delà des risques de greenwashing, les financements accordés aux énergies fossiles sont aussi une dimension importante pour évaluer l’exposition aux risques climatiques surveillée par l’ACPR<sup>45</sup>. Comme les travaux de la Banque centrale européenne (BCE) l’ont mis en évidence, la mise en œuvre de politiques sectorielles sur ces énergies fait partie des outils mobilisables pour gérer ces risques<sup>46</sup>. Complexe et déconnectée des communications des banques, les politiques actuelles telles que les politiques charbon analysées dans cette note peuvent tromper les superviseurs et donner une image tronquée de l’exposition de la banque aux risques climatiques liés. Pour faire son travail correctement, l’ACPR comme la BCE doivent exiger une information fiable et complète sur les politiques et leur impact et

---

<sup>41</sup> Notons qu’un [sondage du FIR](#) de 2024 montre notamment que l’écrasante majorité des français (84%) ne considèrent pas le charbon comme compatible avec un investissement responsable. Ce sondage donne une idée des perceptions des investisseurs individuels sur la compatibilité entre énergies fossiles et prétentions environnementales des produits financiers et acteurs.

<sup>42</sup> ACPR et AMF, [Quatrième rapport commun ACPR/AMF : Suivi et évaluation des engagements climatiques des acteurs de la Place](#), Juin 2024

<sup>43</sup> AMF, [Le reporting de durabilité CSRD : se préparer aux nouvelles obligations](#), Février 2024

<sup>44</sup> ESMA, [Final Report Guidelines on Enforcement of Sustainability Information](#), Juillet 2024

<sup>45</sup> ACPR, [Les principaux résultats de l’exercice climatique sur le secteur de l’assurance](#), Mai 2024 / ACPR, [Analyses et synthèses n°122 : Les principaux résultats de l’exercice pilote climatique 2020](#), Mai 2021

<sup>46</sup> ECB, [Good practices for climaterelated and environmental risk management Observations from the 2022 thematic review](#), Novembre 2022

sanctionner les manquements. Cet impératif de gestion des risques se conjugue avec celui de lutter contre le greenwashing à tous les niveaux.

### **Encadré 1 : Exemples de communications des banques françaises sur le charbon**

#### Fédération bancaire française<sup>47</sup>

- « En 2019, elles (les banques françaises) se sont engagées collectivement à sortir totalement du charbon thermique au plus tard d’ici 2030 (pour les activités dans les pays de l’OCDE) et 2040 (pour le reste du monde) (...). »

#### BNP Paribas<sup>48</sup>

- « Le Groupe poursuivra son engagement de mettre fin, à brève échéance, aux relations avec tout client développant de nouvelles capacités de production à base de charbon. »
- « Toujours en affirmant cette logique, en 2019, BNP Paribas a annoncé que tous ses clients devraient avoir cessé d’utiliser le charbon dans l’Union Européenne en 2030, et partout ailleurs dans le monde en 2040. » (...) « BNP Paribas élargit à la totalité des pays de l’OCDE son objectif de fin en 2030 de l’utilisation du charbon par ses clients producteurs d’électricité. »

#### Crédit Agricole<sup>49,50</sup>

- « Le Groupe s’engage à ne plus travailler avec les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l’ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). »
- « Pour la poursuite des services financiers à partir de 2021, la Banque attend de ses clients qu’ils développent et lui communiquent un plan de retrait conforme au calendrier préconisé par la science climatique (2030 pour les pays de l’Union Européenne et l’OCDE, 2040 pour le reste du monde), comprenant l’engagement à ne pas développer de nouveaux projets. »

<sup>47</sup> Fédération Bancaire Française, [Les banques françaises leaders du financement de la transition écologique](#), 18 avril 2024

<sup>48</sup> BNP Paribas, [Sortie du charbon : BNP Paribas accélère son engagement](#), 12 mai 2020

<sup>49</sup> Crédit Agricole, [Le Crédit Agricole adopte une nouvelle stratégie climat](#), 13 juin 2019

<sup>50</sup> Crédit Agricole, [Politiques sectorielles RSE Mines, centrales thermiques à charbon et infrastructures de transport](#), Mars 2020

### Société Générale<sup>51</sup>

- « Le Groupe a décidé de ne plus fournir de produits et services, à l'exception de ceux exclusivement dédiés à la transition énergétique, aux entreprises suivantes :
  - Les entreprises qui développent de nouveaux projets de mines, centrales ou infrastructures liées au charbon thermique »
- « Société Générale (...) a pris dès 2019 un engagement de sortie totale du secteur du charbon thermique à horizon 2030 pour les entreprises détenant des actifs dans l'Union européenne ou l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. »

### BPCE/Natixis<sup>52</sup>

- « Natixis décide de ne plus soutenir les entreprises qui développent de nouvelles capacités de centrales à charbon ou de mines de charbon thermique. »
- « Dès à présent, Natixis ne soutient plus les entreprises qui développent de nouvelles capacités de centrales à charbon ou de mines de charbon thermique, et sortira complètement du charbon thermique en 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 dans le reste du monde. »

## IV/ Demandes aux régulateurs, au gouvernement et aux banques françaises

En tenant compte des conclusions de ce rapport, Reclaim Finance souligne la responsabilité de l'AMF et de l'ACPR ainsi que de l'Etat français, de la DGCCRF et des banques elles-mêmes, pour mettre fin aux financements du charbon.

Reclaim Finance appelle :

- L'AMF à :
  - Reconnaître explicitement les politiques fossiles des acteurs financiers français et leur application comme pouvant faire l'objet de sanctions au titre de greenwashing.
  - Considérer les politiques fossiles des acteurs financiers français comme de possibles informations trompeuses au marché, et sanctionner les pratiques identifiées pour les banques françaises cotées.
  - Appeler à combler les failles persistantes des politiques charbon des acteurs financiers français, et appliquer des sanctions en l'absence d'amélioration d'ici fin 2025 au moyen de l'ensemble des leviers disponibles.
- L'ACPR à :

<sup>51</sup> Société Générale, [Accélération de la sortie du secteur du charbon](#), 1<sup>er</sup> juillet 2020

<sup>52</sup> Natixis, [Natixis annonce une sortie des gaz et pétrole de schiste et accélère sa sortie complète du charbon](#), 18 mai 2020

- Exiger la transparence totale des banques françaises sur leurs services financiers<sup>53</sup> aux énergies fossiles, dont le charbon, bien au-delà de l’analyse de l’exposition existante.
- Intégrer le problème de l’application des politiques charbon incomplètes ou trompeuses par les banques françaises dans l’évaluation du degré de préparation face aux risques climatiques et adopter des recommandations spécifiques.
- La présidence de la République, le gouvernement et la représentation nationale à :
  - Mettre en cohérence les pratiques des acteurs financiers français avec les positions nationales sur la sortie du charbon - notamment via le Coal Transition Accelerator (CTA) - en adoptant une réglementation obligeant ceux-ci à adopter et appliquer des politiques robustes coupant tout financement au secteur qui ne soit pas strictement orienté vers la transition.
- La DGCCRF à :
  - Investiguer les possibles pratiques commerciales déloyales des banques dans leurs annonces et politiques environnementales, notamment en matière de financement aux énergies fossiles.
- Les banques françaises à :
  - Renforcer leurs politiques charbon pour respecter pleinement leurs engagements visant à stopper l’expansion et à sortir du secteur du charbon.
  - Réserver tout financement restant au secteur à la sortie du charbon, en appliquant des critères stricts et en développant des financements dédiés à la fermeture des infrastructures et à leur remplacement par des énergies soutenables.

### LES CRITÈRES ESSENTIELS D’UNE BONNE POLITIQUE CHARBON<sup>54</sup>

Une politique crédible de sortie du charbon doit contenir l'ensemble des éléments suivants :

1. L'exclusion de tout service financier aux projets de mines, centrales et infrastructures de charbon thermique et aux entreprises qui les développent, en suivant les définitions de la Global Coal Exit List<sup>55</sup> et donc incluant : les groupes, les filiales financières, les actionnaires minoritaires des projets et les projets de centrales captives des sites industriels ;

<sup>53</sup> Services financiers incluant notamment les prêts (financement de projet, facilité de crédit renouvelable, prêt bilatéral ou syndiqué, financement d’acquisition, etc.), les émissions d’actions et d’obligations, ou les activités de conseil comme le conseil aux fusions-acquisitions.

<sup>54</sup> Reclaim Finance, [Recommendations for banks – Coal sector](#), Août 2023

<sup>55</sup> Urgewald et al, [Global Coal Exit List 2023 - Methodology](#), 19 octobre 2023

2. L’exclusion de tout service financier aux projets de charbon métallurgique et aux entreprises qui les développent ;
3. L’exclusion de tout service financier à certaines entreprises très exposées au charbon thermique, via l’utilisation de seuil absolu (au moins 10 Mt de production annuelle de charbon thermique et au moins 5 GW de capacité électrique à partir de charbon) et en relatif (au moins 10% de revenus tirés du charbon thermique) ;
4. La sortie du charbon thermique au plus tard d’ici 2030 pour l’UE/l’OCDE et 2040 pour le reste du monde ;
5. Le conditionnement des financements restant au secteur à l’adoption d’un plan de sortie crédible et public, aligné sur un scénario de 1,5°C<sup>56</sup>.

### ANNEXE 1

**Tableau 2 - Montants accordés au financement du charbon entre 2019 et 2023 (en millions de dollars américains)<sup>57</sup>**

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
BNP Paribas	1 233	732	557	750	444	3 716
Crédit Agricole	428	418	306	94	233	1 479
Société Générale	473	209	283	287	142	1 394
BPCE/Natixis	124	72	69	104	105	474
<b>Total 2021-2023</b>	<b>2 258</b>	<b>1 431</b>	<b>1 215</b>	<b>1 235</b>	<b>924</b>	<b>7 063</b>

<sup>56</sup> Reclaim Finance et urgewald, [How to Exit Coal: 10 Criteria for Evaluating Corporate Coal Phase-Out Plans](#), Octobre 2021

<sup>57</sup> Urgewald et al, [Still Banking on Coal](#), 2 mai 2024

## Sous embargo

Reclaim Finance – Note – Banques françaises et charbon : l'art de noyer le poisson – 15.10.2024

### ANNEXE 2

Exemples de transactions problématiques par banque<sup>58</sup>.

#### BNP Paribas

Groupe	Entreprise	Date	Type de financement	Montant total de la transaction (US\$ Mn)	Capacité électrique au charbon prévue (MW)	Capacité de mines de charbon prévue (Mt)	Date de sortie publique prévue	Explications
Sumitomo Corp	Sumitomo Corp	24/03/2023	Facilité de crédit renouvelable	1 060	1320	0	Fin des années 2040	Le groupe japonais Sumitomo a participé à la construction récente de la nouvelle centrale à charbon de Van Phong I au Vietnam de 1320 MW qui est entrée en fonction en mars 2024. Il ne prévoit publiquement de sortir du charbon qu'à la fin des années 2040, près de dix ans trop tard.
PT Harita Guna Dharma Bhakti	PT Halmahera Persada Lygend	15/03/2023	Financement de projet	187	2030	0	Pas de date de sortie	L'entreprise indonésienne PT Harita Guna Dharma Bhakti étend son complexe industriel de production et transformation du nickel en Indonésie incluant la construction de plusieurs centrales à charbon. Malgré le fait que BNP Paribas affirme ne pas financer la partie du projet concernant ces centrales à charbon, ses financements de projet ont contribué à rendre possible ces extensions.
		31/03/2021	Financement de projet	625				
NRG Energy	NRG Energy Inc	13/03/2023	Facilité de crédit renouvelable	4 010	0	0	Pas de date de sortie	Le groupe américain NRG Energy n'a à ce jour pas adopté de plan de sortie public du charbon incluant une date de sortie du secteur.
		02/03/2023	Emission d'actions	650				
		02/03/2023	Emission d'obligations	740				
Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA)	Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA)	17/04/2023	Emission d'obligations	500	0	0	Pas de date de sortie	Le groupe TAQA basé à Abu Dhabi n'a à ce jour pas adopté de plan de sortie du charbon public incluant une date de sortie du secteur. Sa centrale de Jorf Lasfar au Maroc a même fait l'objet récemment d'un contrat d'achat d'énergie jusqu'en 2044.
		30/09/2022	Facilité de crédit renouvelable	3 500				

<sup>58</sup> Urgewald et al, [Global Coal Exit List 2023](#), 19 octobre 2023 ; Urgewald et al, [Still Banking on Coal](#), 2 mai 2024 et autres informations de urgewald

## Sous embargo

Reclaim Finance – Note – Banques françaises et charbon : l'art de noyer le poisson – 15.10.2024

### Crédit Agricole

Groupe	Entreprise	Date	Type de financement	Montant total de la transaction (US\$ Mn)	Capacité électrique au charbon prévue (MW)	Capacité de mines de charbon prévue (Mt)	Date de sortie publique prévue	Explications
Marubeni Corp	Marubeni Corp	14/02/2022	Facilité de crédit renouvelable	555	1000	0	2050	Le groupe japonais Marubeni a participé à la construction des nouvelles centrales à charbon de Nghi Son 2, de 1320 MW, au Vietnam, et celle de Cirebon 2, de 1000 MW, en Indonésie. Ces centrales sont rentrées en fonction respectivement en juillet 2022 et à l'été 2023. Marubeni ne prévoit publiquement de sortir du secteur qu'en 2050, dix ans trop tard.
		15/02/2021	Facilité de crédit renouvelable	555				
Posco Holdings Inc	Posco Holdings Inc	09/01/2023	Emission d'obligations	700	2100	0	Pas de date de sortie	Le groupe coréen Posco participe à la construction de la nouvelle centrale à charbon de Samcheok en Corée du Sud, de 2100 MW. Il n'a pas adopté de plan de sortie du charbon public incluant une date de sortie du secteur.
		09/01/2023	Emission d'obligations	1 000				
		09/01/2023	Emission d'obligations	300				
	20/10/2022	Prêt corporate	119					
	Posco International Corp	17/03/2022	Prêt corporate	250				
FirstEnergy Corp	FirstEnergy Corp	20/10/2023	Facilité de crédit renouvelable	1 000	0	0	2050	Le groupe américain de FirstEnergy prévoit de sortir publiquement du charbon seulement d'ici 2050 d'après son site Internet, 20 ans trop tard.
		02/05/2023	Emission d'obligations	1 500				
Comision Federal de Electricidad	Comision Federal de Electricidad	20/12/2022	Facilité de crédit renouvelable	1 540	0	0	Pas de date de sortie	Le groupe mexicain CFE n'a pas adopté de plan de sortie du charbon public incluant une date de sortie du secteur.

## Sous embargo

Reclaim Finance – Note – Banques françaises et charbon : l'art de noyer le poisson – 15.10.2024

### Société Générale

Groupe	Entreprise	Date	Type de financement	Montant total de la transaction (US\$ Mn)	Capacité électrique au charbon prévue (MW)	Capacité de mines de charbon prévue (Mt)	Date de sortie publique prévue	Explications
Marubeni Corp	Marubeni Corp	14/02/2022	Facilité de crédit renouvelable	555	1000	0	2050	Le groupe japonais Marubeni a récemment participé à la construction des nouvelles centrales à charbon de Nghi Son 2, de 1320 MW, au Vietnam, et celle de Cirebon 2, de 1000 MW, en Indonésie. Ces centrales sont rentrées en fonction respectivement en juillet 2022 et à l'été 2023. Marubeni ne prévoit publiquement de sortir du secteur qu'en 2050, dix ans trop tard.
Glencore PLC	Glencore PLC	31/03/2021	Facilité de crédit renouvelable	4 650			Pas de date de sortie mais transactions en 2021	Le groupe Glencore, basé en Suisse, prévoit plus de 42 Mt de capacité de production du charbon supplémentaire à travers le monde.
	Glencore Capital Finance	23/02/2021	Emission d'obligations	729	0	>42		
	DAC	23/02/2021	Emission d'obligations	607				
EP Investment	EPH Financing CZ AS	09/08/2022	Emission d'obligations	83	0	0	2038	Le groupe EP Investment, qui détient en majorité le producteur d'électricité EPH, a créé une nouvelle entreprise "EP Energy Transition". Il prévoit d'y transférer les actifs charbon allemands d'EPH d'ici fin 2025, ce qui ne changera rien à leur date de fermeture prévue publiquement, en 2038 pour les dernières, huit ans trop tard.
Orlen SA	Orlen SA	06/07/2023	Emission d'obligations	544	0	0	2035	Le groupe polonais Orlen prévoit publiquement de sortir du charbon seulement en 2035, cinq ans trop tard.

## Sous embargo

Reclaim Finance – Note – Banques françaises et charbon : l'art de noyer le poisson – 15.10.2024

### BPCE/Natixis

Groupe	Entreprise	Date	Type de financement	Montant total de la transaction (US\$ Mn)	Capacité électrique au charbon prévue (MW)	Capacité de mines de charbon prévue (Mt)	Date de sortie publique prévue	Explications
En+ Group IPJSC	United Co RUSAL International PJS	28/01/2021	Prêt corporate	200	0	4	Pas de date de sortie mais transaction en 2021	RUSAL prévoit toujours de développer 4 Mt de capacité de production de charbon au Kazakhstan.
		13/03/2023	Facilité de crédit renouvelable	4 010				
NRG Energy	NRG Energy Inc	02/03/2023	Emission d'actions	650	0	0	Pas de date de sortie	Le groupe américain NRG Energy n'a à ce jour pas adopté de plan de sortie public du charbon incluant une date de sortie du secteur.
		02/03/2023	Emission d'obligations	740				
		14/02/2023	Facilité de crédit renouvelable	3 755				
Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA)	Abu Dhabi National Energy Company PJSC	30/09/2022	Facilité de crédit renouvelable	3 500	0	0	Pas de date de sortie	Le groupe TAQA basé à Abu Dhabi n'a à ce jour pas adopté de plan de sortie du charbon public incluant une date de sortie du secteur. Sa centrale de Jorf Lasfar au Maroc a même fait l'objet récemment d'un contrat d'achat d'énergie jusqu'en 2044.

## ANNEXE 3

### Méthodologie de la recherche

#### Périmètre

Le périmètre de l’analyse est constitué des quatre grandes banques françaises : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE/Natixis.

#### Données financières

L’analyse effectuée a utilisé les données financières publiées par Urgewald en mai 2024 pour le rapport *Still Banking on Coal*<sup>59</sup>, dont la méthodologie détaillée se trouve sur le site internet du rapport<sup>60</sup>. Il est important de noter que si la base de données financières internationales consultées pour ces données, comme Bloomberg, Refinitiv ou IJGlobal, permettent de couvrir une bonne part des transactions des banques internationales, une part indéterminée des transactions n’est pas couverte, notamment les prêts bilatéraux entre une banque et une entreprise.

#### Analyse des transactions problématiques

Les transactions des grandes banques françaises apparaissant dans les données ont été analysées en fonction des informations disponibles dans la Global Coal Exit List<sup>61</sup> au moment de ces transactions, et de recherches complémentaires. Cette analyse a permis d’identifier les transactions problématiques à des développeurs de mines/centrales à charbon ou à des entreprises sans plan de sortie publique du secteur ou avec des dates de sortie publiques non alignées avec la science climatique, en prenant en compte la date d’application des mesures des politiques de chaque banque. La date commune de janvier 2022 a été retenue pour la demande de plans de sortie aux entreprises du secteur pour l’ensemble des banques. Une liste de transactions problématiques identifiées a été envoyée aux banques en mai 2024 ; cet envoi a été suivi d’échanges avec elles jusqu’en août 2024. Nos échanges avec elles nous ont permis d’avoir une meilleure compréhension de leurs politiques et d’affiner notre analyse. Certaines de nos questions sont toutefois restées sans réponse, notamment de la part de BPCE/Natixis qui n’a pas répondu à plusieurs de nos questions.

## ANNEXE 4

### Termes employés dans l’analyse

Les notions de « groupes problématiques » et « transactions/financements/soutiens problématiques » employées dans l’analyse font référence aux entreprises qui développent

<sup>59</sup> Urgewald et al, [Still Banking on Coal](#), 2 mai 2024

<sup>60</sup> Urgewald et al., [Still Banking on Coal - Methodology](#), 2 mai 2024

<sup>61</sup> Urgewald et al, [Global Coal Exit List 2023](#), 19 octobre 2023, et versions précédentes

## Sous embargo

Reclaim Finance – Note – Banques françaises et charbon : l'art de noyer le poisson – 15.10.2024

ou développaient à la date des transactions de nouvelles mines ou centrales à charbon, ou aux entreprises qui n'ont pas de date publique de sortie du secteur du charbon, ou une date publique non alignée avec la science climatique (2030 dans l'UE/OCDE et 2040 dans le reste du monde), selon les données de la GCEL et de recherches complémentaires.

### Contact

**Yann Louvel**, Analyste Senior Politiques Sectorielles à Reclaim Finance, [yann@reclaimfinance.org](mailto:yann@reclaimfinance.org), +33 6 88 90 78 68